



Objet : refus systématique sur les recours en télétravail

Madame la Directrice générale,

Nos organisations syndicales, réunies en intersyndicale, vous demandent de prendre en compte les faits suivants :

Au 1<sup>er</sup> semestre 2022, les CAPC de recours sur les refus de télétravail ont été réunies.

Le déroulé de ces instances a clairement fait apparaître des dysfonctionnements et des frustrations. Aucune modification n'a été actée au bénéfice des agents alors qu'un certain nombre d'entre elles étaient très argumentées et étayées. Ces avis rendus en CAPC entrent, selon nous, en contradiction avec le texte de référence à savoir la note de RH4 du 19 juillet 2021.

Tout nous laisse à penser que les avis des DI sont inscrits dans le marbre par le manque d'un accord national directionnel sur la question du télétravail.

A ce souci existentiel, et qui ancre au sein des débats l'utilité des CAP actuelles, se greffent les nombreuses contraintes que rencontrent les collègues avec leur demande de télétravail. Il semblerait que l'essence même du sujet qui est une nouvelle forme de travail soit dévoyé au niveau interrégional et que le sujet soit plutôt devenu un système de récompense, ou de punition, à la guise de l'autorité locale..., quelques exemples le démontrent.

C'est pour ces raisons évoquées que nos organisations syndicales sollicitent la tenue d'un groupe de travail pour évoquer et solutionner ces dysfonctionnements, il est de notre devoir de faire vivre le paritarisme qui ne doit pas totalement disparaître dans les CAPC qui se tiennent encore.

Dans l'attente d'une réponse favorable de votre part, nous vous prions, Madame la Directrice générale, de bien vouloir accepter nos salutations respectueuses.

Les secrétaires généraux  
CFDT/CFTC – CGT – USDFO – Solidaires - UNSA/CGC